

Indice des commandes en valeur reçues dans l'industrie

Présentation et sources

L'indice mensuel des commandes en valeur reçues dans l'industrie est construit et publié par l'Insee à partir des données collectées dans les enquêtes de branches auxquelles participent l'Insee et les organisations professionnelles agréées. Dans chaque branche, il représente l'évolution en valeur des commandes reçues par les entreprises installées en France, pour les produits de la branche.

Champ couvert par l'indice

L'indice couvre l'ensemble désigné sous le nom d'industrie à commandes. Le champ de l'industrie à commandes, défini au niveau européen, comprend les divisions de la NAF rév. 2 numéros 13 (fabrication de textiles), 14 (industrie de l'habillement), 17 (industrie du papier et du carton), 20 (industrie chimique), 21 (industrie pharmaceutique), 24 à 30 (métallurgie, fabrication de produits métalliques, de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques et de machines, industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport). L'industrie à commandes recouvre les deux tiers des ventes de l'industrie hors énergie et IAA. Dans le tiers restant, la production est censée s'effectuer à flux tendus à partir de commandes qui lui sont donc identiques en valeur.

Pour ces branches, l'indice représente les commandes en valeur reçues au cours du mois par les entreprises installées en France. Par commande en valeur, on entend :

- La valeur¹, hors taxes, nette des rabais et ristournes, des biens et services industriels dont la fourniture a été demandée par un client extérieur à l'entreprise induisant soit la mise en production ultérieure (éventuellement sous-traitée) soit de puiser dans des stocks produits².
- Les commandes reçues sont enregistrées au titre du mois au cours duquel la demande correspondante a été formulée ou au cours duquel elle a été considérée comme suffisamment ferme pour décider d'une mise en production³.

Diffusion

Les indices sont diffusés par l'Insee dans les *Informations Rapides* au niveau A 17 de la nomenclature agrégée (NA) * associée à la NAF rév. 2 et selon les divisions de la NAF rév. 2. Ils sont également diffusés selon les principaux regroupements de l'industrie (MIG) définis par Eurostat⁴. En dehors des biens d'investissement, les principaux regroupements (MIG) sont incomplètement couverts par les indices. Les séries, commençant en 1998, sont disponibles aux adresses suivantes :

- <http://www.indices.insee.fr/>
- <http://www.bdm.insee.fr>

Réalisés dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles n° 1158/2005, des indices équivalents sont fournis à Eurostat par l'ensemble des pays européens. Eurostat diffuse chaque mois dans un communiqué de presse l'agrégat européen.

N. B. : la NA se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1.

¹ Au prix envisagé au moment de la commande.

² Ceci exclut la revente de produits en l'état (rattachée à l'activité de commerce plutôt qu'à l'industrie).

³ C'est-à-dire que sauf contre ordre, un refus de la part du client serait considéré comme une rupture de contrat.

⁴ Accéder aux MIGs définis par le Règlement CE 656/2007 de juin 2007 : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/migs-nace-rev2.pdf

■ Calcul

L'indice étant un indice de valeur, il est en théorie sans base, avec une simple période de référence. En pratique, il est calculé comme un indice de Laspeyres en agrégeant des indices élémentaires avec des pondérations fixes. À compter de la publication de janvier 2009, il a pour base et pour référence 100 l'année 2005 et est agrégé selon la nomenclature NAF rév. 2. Depuis la publication d'août 2007, les pondérations représentent les commandes reçues au cours de l'année de base sur le champ couvert par l'enquête. Faute d'information suffisante sur les commandes en 2000, les pondérations représentaient auparavant les ventes en 2000⁵.

Les commandes 2005 en NAF rév. 2 ont été calculées en ventilant les commandes observées en NAF rév. 1 proportionnellement aux productions vendues, elles-mêmes obtenues en croisant les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise et des enquêtes annuelles de branche selon les deux nomenclatures NAF rév. 1 et NAF rév. 2. Au sein de chaque branche, l'indice est construit sur la base d'un échantillon représentatif d'activités (dans le champ des enquêtes annuelles de branche). Finalement, 178 branches ont été retenues. Afin de transmettre à Eurostat des indices ventilés par zones géographiques de destination, chacune de ces branches a été éclatée en cinq zones⁶.

Parmi les 178 séries-témoins représentatives de l'ICom base 2005 toutes zones confondues, 121 existent dans l'ICom base 2000, mais 57 séries ont été observées pour la première fois entre 2005 et 2008 et leurs évolutions de 1998 à la première observation ont été évaluées. Ainsi, 54 séries-témoins sont des fragments de séries-témoins de l'ICom base 2000 dont l'observation séparée a été rendue nécessaire par le changement de nomenclature ; leurs évolutions depuis 1990 ont été supposées égales aux séries-témoins de l'ICom base 2000 dont elles ont été détachées. Par ailleurs, trois séries-témoins comprennent une partie nouvelle créée pour mieux couvrir la branche concernée ; les évolutions depuis 1990 des parties nouvelles ont été soit estimées sur la base d'informations complémentaires (chiffres d'affaires et exportations, dans une branche) soit supposées égales à celles des branches qu'elles représentent (deux branches).

Comme celles de l'ICom base 2000 en NAF rév. 1, les séries de l'ICom base 2005 en NAF rév. 2 débutent en janvier 1998. Toutefois, dans la plupart des cas, le questionnement sur les commandes dans les enquêtes de branche a commencé ultérieurement : souvent en 2000, parfois en 2001 voire en 2002. Pour les données qui n'ont pas été collectées dès 1998, une estimation rétroactive initiale a été réalisée à partir de sources existantes (facturations, production, carnets de commandes). Lors de la publication d'août 2007, cette estimation rétroactive a été réalisée une seconde fois pour les branches qui n'avaient pas été observées sur les années 2000, 2001 ou 2002. Cette seconde estimation a bénéficié d'une période d'observation plus longue que précédemment des commandes et des variables auxiliaires et de variables auxiliaires complémentaires (Grosses commandes, exportations).

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de calendrier ou « jours ouvrables » (CJO) pour rendre plus facilement interprétables les variations mensuelles des indices. L'estimation de ces effets (en vue de leur neutralisation) est effectuée à l'aide du logiciel X12-Arima sous Demetra+ (fourni par Eurostat). Il est réalisé au niveau des groupes de la NAF rév. 2.

La moyenne annuelle des indices CVS-CJO peut différer légèrement de celle des indices bruts car elle tient compte des variations d'une année à l'autre de la composition annuelle en jours ouvrables : présence d'années bissextiles, positionnement dans la semaine des différents jours fériés...

■ Rectifications et mises à jour

Les réponses des entreprises interrogées par les enquêtes de branche ne sont pas toujours disponibles en totalité au moment de la première publication de l'indice. Une estimation est alors nécessaire. L'intégration de ces réponses retardataires dans l'indice conduit au cours des mois suivants à réviser les données brutes. De plus, le calcul des coefficients CVS-CJO fait l'objet d'une mise à jour mensuelle qui prend en compte les données du mois non publiées jusque là et les révisions les plus récentes des données portant sur les mois antérieurs.

⁵ La méthodologie de l'indice des commandes (document E01/2003 de mars 2003), consultable sur le site www.insee.fr dans la rubrique « Nomenclatures, définitions, méthodes », sera mise à jour prochainement.

⁶ Total, France, exportations, exportations vers la zone euro, exportations vers le reste du Monde